

LE MOT DU MAIRE

Chères Vanséennes, chers Vanséens,

Comme promis, voici une annexe à la lettre municipale n°2, détaillant le budget, ainsi que les grandes orientations en matière d'investissement.

Vous noterez qu'il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition.

Vous y trouverez aussi un volet concernant le personnel communal et les élus ; ce volet vous permettra de mieux identifier les agents dans les différents services. Les adjoints et conseillers municipaux ayant déjà été présentés dans leur compétence respective dans le « p'tit topo » de décembre 2020. Je vous souhaite une bonne lecture et sachez que nos services seront toujours à votre écoute.

Votre Maire, Jean-Marc Michel

COMMUNE 2021 (NOMENCLATURE M14)

Le budget primitif est obligatoire et doit être voté au plus tard le 15 avril de chaque année (sauf dérogations). C'est un budget prévisionnel qui doit prévoir toutes les recettes et les dépenses pour l'année civile. Il doit être équilibré en fonctionnement et en investissement. C'est lors du vote du budget primitif que le Conseil Municipal détermine le montant des impôts locaux. Pour cette année, ce vote a été effectué par délibération du 13 avril 2021 dont voici la teneur :

Le tableau des taux prévisionnels fait apparaître des taux du foncier bâti et du foncier non bâti supérieurs à ceux de 2020 parce qu'ils tiennent compte de la réforme nationale supprimant à terme la taxe d'habitation.

Le taux du foncier bâti passe à 39.17 % pour intégrer la part départementale en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'état reverse automatiquement ce qu'il est prévu de nous attribuer. Ainsi cette année, seulement 2 taux sont à voter : Taux du foncier bâti : proposition à 39.17 %, Taux du foncier non bâti : proposition à 73.15 %, sachant que le produit attendu demeure identique, à savoir 1 224 198 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, vote les taux d'imposition à

Taxe foncière bâti : 39.17 %

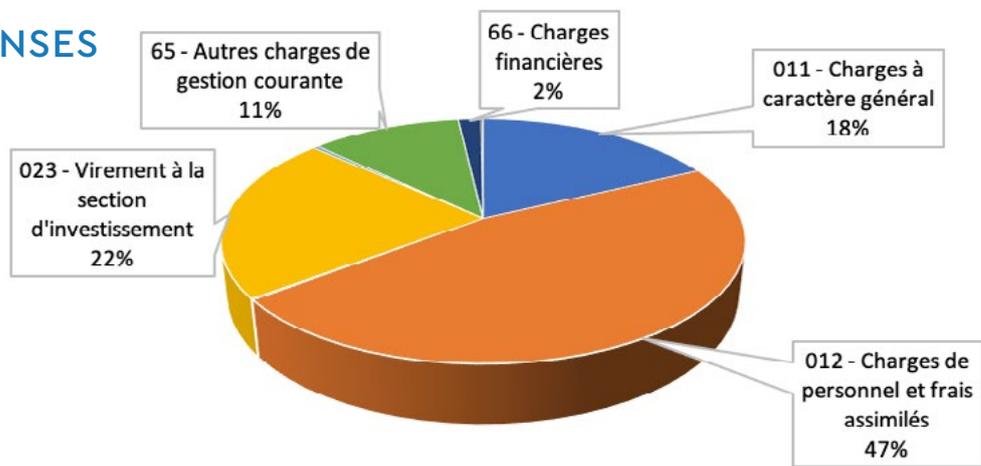
Taxe foncière non bâti : 73.15 %

Pour un produit prévisionnel attendu de 1 224 198 €.

Compte tenu des allocations compensatrices et du versement du coefficient correcteur pour 2021, la totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 est fixée à 1 764 248 €. Ces chiffres seront inscrits au budget prévisionnel 2021.

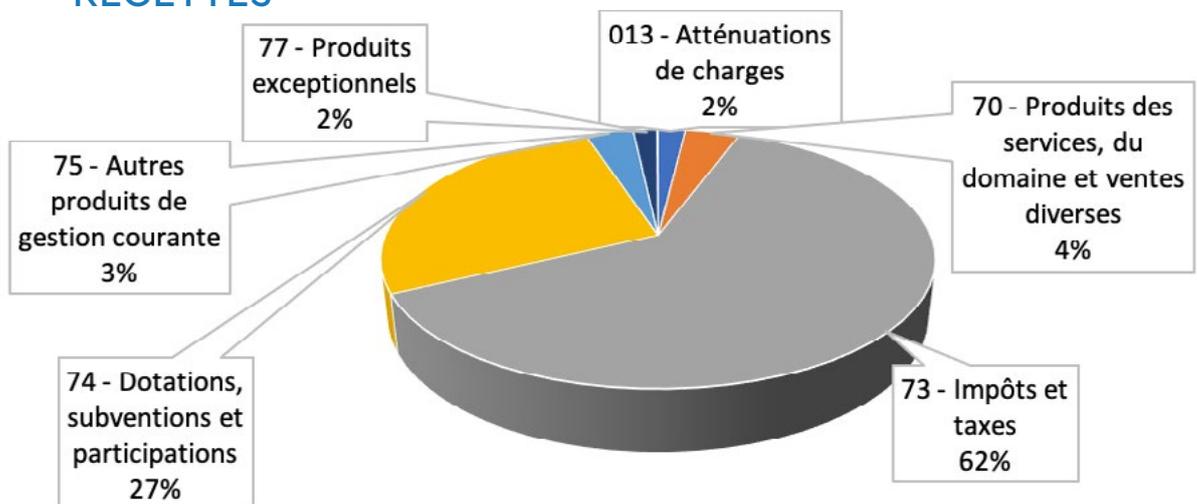
EN CONCLUSION, LES TAUX D'IMPOSITION N'ONT PAS SUBI D'AUGMENTATION POUR LA PART COMMUNALE.

DÉPENSES



Concernant le chapitre 012 relatif à la masse salariale, celui-ci évolue en fonction de la réorganisation des services, de l'organigramme et de la position statutaire des agents. Cet organigramme est en cours d'évolution.

RECETTES



PROJETS D'INVESTISSEMENT PREVUS DURANT LA MANDATURE

Réalisation de 2 courts de tennis couverts et d'un boulodrome couvert - Réhabilitation du tènement de l'ancien hôpital avec création d'un chemin piétonnier nord sud, d'arrêts de bus mieux dimensionnés et ne gênant pas la circulation rue F. Nadal - Réalisation avec les professionnels concernés d'une maison de santé pluridisciplinaire incluant les stationnements nécessaires - Réalisation d'un parking avenue Duclaux Monteil - Rénovation de la place Henri Thibon - Réalisation d'une aire de camping-cars, chemin de Champvert pouvant recevoir également les forains de la foire de printemps - Entretien de la voirie - Remplacements des WC publics place des Anciens Combattants et place de l'Oie - Pose de 80 racks vélo répartis sur 28 emplacements dans la commune - Extension des ateliers municipaux - Climatisation des salles de classe de l'école élémentaire - Fleurissement de la commune - Aménagement d'espaces verts - Aménagement de l'entrée de la commune route de Villefort - Réfection de la cuisine du centre d'accueil - Remplacement des équipements de la cuisine de l'école élémentaire - Réhabilitation de la chapelle du cimetière - Rénovation de la mairie de Chassagnes - Entretien à Brahic - Réalisation d'un parking à côté du

cimetière de Naves - Réalisation d'un site pilote pour améliorer la collecte des ordures - Enfouissement des réseaux aux Armas place Saint Jean - Construction d'une salle polyvalente.

Il est bien évident que ces réalisations se feront en fonction des contraintes budgétaires et des travaux urgents ou imprévus. Tous ces chiffres sont des éléments prévisionnels qui peuvent être ajustés en cours d'exercice par des décisions modificatives qui doivent être équilibrées en section de fonctionnement et d'investissement ; elles peuvent être considérées comme des « mini-budgets » complémentaires.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS (NOMENCLATURE M49)

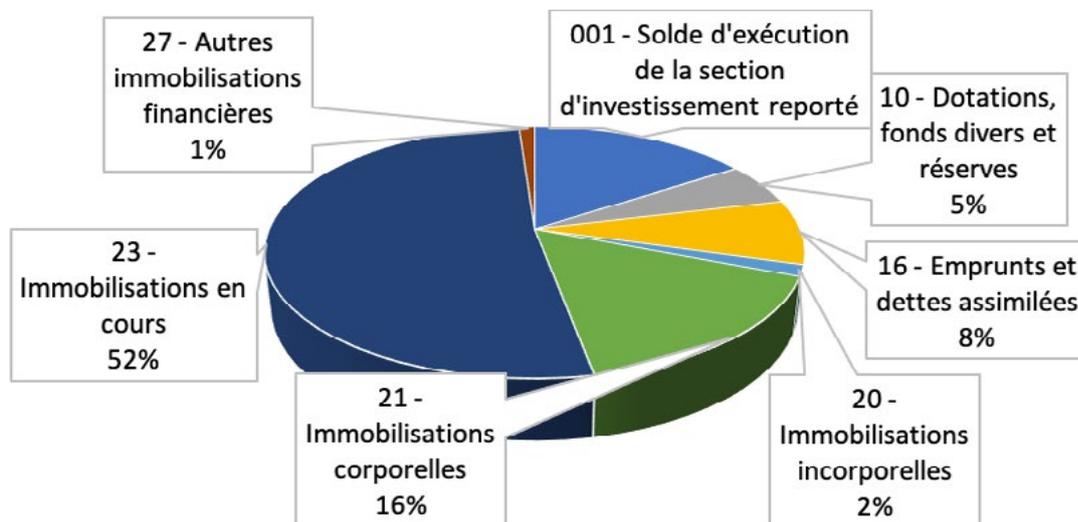
Il s'agit d'un budget annexe dont les éléments essentiels sont les suivants :

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 111 875 €

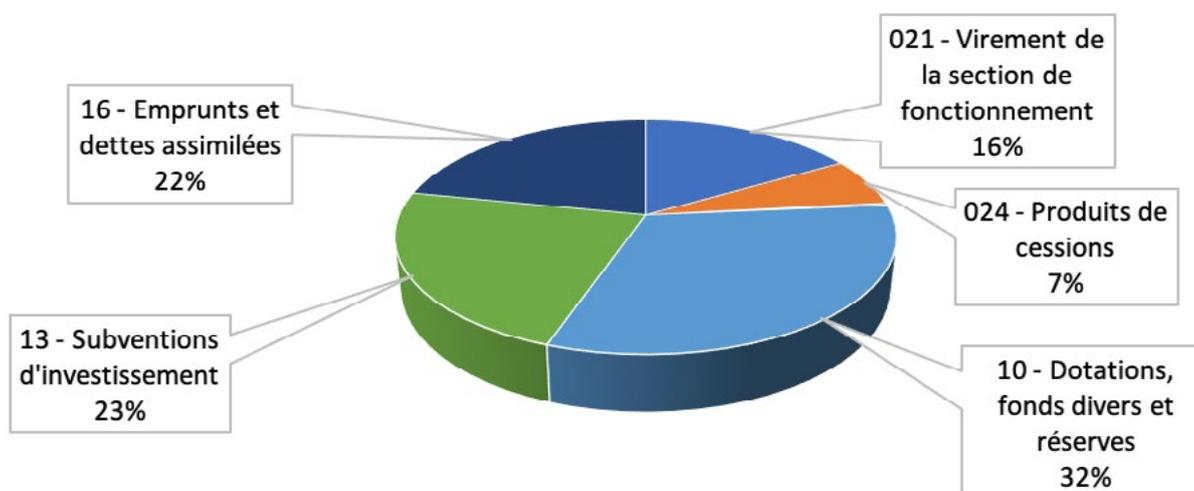
Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 606 725.83 €

Ce budget fonctionne de façon distincte puisqu'il s'agit d'un service à caractère industriel et commercial (revente d'énergie) et son équilibre est ajusté pour l'instant grâce à une participation du budget principal de la commune.

DÉPENSES



RECETTES



Pour mémoire, le budget concernant l'assainissement collectif a été transféré depuis le 1er janvier 2021 au SISPEC (Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes). Quant au budget annexe des logements du Roussillon, il a été dissous par délibération du Conseil le 24 août 2020.

Une citation prémonitrice : Qui a dit : « Les finances publiques doivent être saines, le budget doit être équilibré, la dette publique doit être réduite, l'arrogance de l'administration doit être combattue et contrôlée (...) de peur que Rome ne tombe en faillite (...) » : **Silvio Berlusconi ? non, Ciceron en 55 avant JC !**

MOT DE L'OPPOSITION

Le budget est l'acte « politique » majeur, engageant la commune sur ses choix financiers.

Nous nous sommes prononcés contre le budget 2021, principalement pour les raisons suivantes :

- Prévision d'augmentation de 17% de la masse salariale, sans en connaître les objectifs pour la gestion du personnel et des services (primes, postes ? ...).
- Revente de la maison Ollier, revente de la maison paroissiale en augmentant significativement le récent prix d'acquisition et augmentation très sensible du coût de réalisation du bâtiment tennis-boulodrome.
- Prévision de réalisation d'un emprunt de 1,05 M€ non nécessaire à l'équilibre du budget en incluant des dépenses qui ne seront pas réalisées par la commune en 2021.

Pendant la précédente mandature, une gestion budgétaire rigoureuse avait permis une diminution de l'endettement de la commune et une amélioration des marges financières.

Nous n'avons pas souhaité soutenir une gestion hasardeuse des finances publiques.

COUP DE PROJECTEUR SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le nouvel organigramme validé par le Centre de Gestion de l'Ardèche comporte 5 pôles nécessaires au fonctionnement de la collectivité sous la direction de Marie-Hélène BISCARAT, Directrice Générale des Services, travaillant en collaboration avec le Maire et les élus (suivi des conseils municipaux).

UN PÔLE ADMINISTRATIF

Service Accueil/Etat Civil-Elections/ CNI-Passeports/ CCAS et cimetières (à Brahic - Chassagnes - Naves - Les Vans) : Sandrine BASTIDE - Véronique BAYET - Nathalie MARTINEZ - Audrey OTT - Marie-Lise ROUX

Service Finances : Anne-Marie LOUCHE - Christelle TESTUD

Service Communication - Urbanisme et secrétariat de direction : Christine DUMAS

Service Ressources Humaines : Marie-Hélène BISCARAT - Lola PASCAL

UN PÔLE TECHNIQUE

Avec deux responsables actuellement : un Directeur des Services Techniques, Thomas AILHAUD, un chef d'équipe Mohamed IMAMI assistés par une secrétaire, Élisabeth CLAVEL.

Des agents de terrain en responsabilité de l'entretien voirie - espaces verts et bâtiments communaux :

Johnny BLONDÉ - Christophe CHALMETON - Joris DURAND ROYO - Christophe FROMENTIN - Didier FROMENTIN - Guillaume FROMENTIN - Philippe LAVIE - Gaëtan PERRIN - Thierry PORTAL - Antoine DUPEYRON.

UN PÔLE ANIMATION - FESTIVITÉS - EDUCATION

Sous la responsabilité de Florian LAGANIER assisté de Nicolas BENOIT et Nasser EL BAZAZI, ce pôle gère : les animations et festivités ponctuelles, le sport, la santé, l'occupation du domaine public, les marchés, le milieu associatif, le service éducation (cantine-garderie...)

Équipe scolaire : Catherine BAQUET - Evelyne BELOT - Catherine BUCHE - Isabelle LIBERT - Isabelle MAIGRAT - Emilie PLATON - Stéphanie RIGAL - Karen ROUDIER - Marie THAURIN - Saïda ABDELLAOUI - Jessica MONIN

UN PÔLE CULTUREL

Archives -Musée - Expositions - Patrimoine - Radio

Animé par Tassadite FAVRIE, Conservatrice du Musée des Vans assistée par Élisabeth COLADON et François BARBOT qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.



François BARBOT

UN PÔLE POLICE MUNICIPALE

Un Chef de Police, Jean OLIVA qui sera en retraite au 1^{er} juillet 2021 après 19 années à la mairie des Vans, secondé par Sylvain LABARE qui va prendre le relais, lui-même aidé par un brigadier en cours de recrutement, une ASVP Karine PARRE et un ASVP recruté à compter du 19 juin, Hocine DEHEDIN, dont les missions seront partagées entre les pôles dirigés par Sylvain LABARE et Florian LAGANIER.



Jean OLIVA

UN PÔLE COMMUNICATION

La nouvelle équipe a tenu à développer un pôle communication ; les moyens numériques sont en cours de développement et de restructuration. Christine DUMAS - Elisa COLADON - Audrey OTT - Véronique BAYET s'occupent de la communication interne et externe de la commune.

Le Maire et l'équipe municipale tiennent vivement à remercier tout le personnel précité pour leur engagement auprès de la collectivité et pour le service public en général. Ils les remercient également pour leur adaptabilité et la prise en charge de nouvelles responsabilités pour la plupart d'entre eux. L'organigramme général a été revu, mais ne reste cependant pas figé car il est susceptible d'évoluer en fonction des attentes, des compétences et de l'évolution statutaire de chacun.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DELIBÉRANTE

Pour mémoire, l'équipe municipale se compose d'un Maire, de trois maires délégués, de 5 adjoints et de 14 conseillers municipaux ; soit un total de 23 personnes.

L'assemblée se réunit tous les mois afin de délibérer et les débats sont disponibles sur les pages Facebook et YouTube de la commune.

Une réunion hebdomadaire rassemble maires et adjoints pour traiter des dossiers en cours et pour favoriser la transversalité des informations. De même, des réunions de commissions se tiennent régulièrement.

Liste des maires, adjoints, conseillers municipaux, délégations et commissions détaillée dans le «p'tit topo» de décembre 2020.

De plus des réunions thématiques sont souvent organisées en présence du personnel concerné pour traiter des dossiers en cours les intéressant et relevant de leurs domaines de compétences.

La grandeur d'un métier est avant tout d'unir les hommes ; il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines.

Antoine de Saint-Exupéry